

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie

NOR : AFSZ1630796A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Normandie:

Au titre du I (2° c) de l'article D. 1432-15, en qualité de membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie: M. Grégoire PETIT, titulaire; M. Luc TRAUFLER, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

Article 2

Participe au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentant du personnel, élu par ses pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique: M. Francis AURELIEN, suppléant, en remplacement de Mme Virginie FOSSEY.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 13 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU